

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 21 mai 2024

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 8 mai et le 21 mai 2024 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze (63)

Augmentation de l'accueil de 20 à 30 habitants dans les dix ans et de l'accueil de nouvelles activités économiques aux abords du rond-point autoroutier de l'A89 avec de zones ouvertes à l'urbanisation pour 7,44 ha. Le projet comprend trois secteurs de développement couverts par une orientation d'aménagement (OAP) ainsi qu'une OAP trame verte et bleue.

- Réactivation de la dynamique fluviale sur le Rhône (carrière CNR) sur les communes de Vion, Lempis et Saint-Jean du Muzol (07)

Aménagements (création ou rajeunissement de milieux aquatiques ou amphibies, diversification des morphologies de berge, etc.) et suppression des ouvrages Girardon sur une longueur de 5.5 km, pour restaurer l'action spontanée des crues du fleuve et retrouver une diversité morphologique (faciès d'érosion, plage de dépôt, recreusement de mares) et biologique (expression de la mosaïque des habitats alluviaux, des stades pionniers aux stades matures). Les travaux portent sur 81 ha et 3 sites. Une partie des sédiments sera réinjectée dans le Rhône et une autre partie sera valorisée sous forme de granulats.

- Augmentation d'activité et modification de paramètres de la fonderie de Constellium Technology Center sur la commune de Voreppe (38)

Constellium Technology Center implanté dans le département de l'Isère, à 3 km au nord-ouest de la commune de Voreppe au sein du Parc économique Centr'Alp, est une plateforme de recherche et développement en métallurgie de l'aluminium qui accompagne le développement des activités du

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

groupe Constellium. Le projet, prévu dans l'emprise du site existant, consiste en la modification des activités du site sur deux points :

- faire fonctionner la fonderie dans des conditions semblables à celles des usines de production, c'est-à-dire en 3 x 8, ce qui aura pour conséquence d'augmenter l'activité de transformation de métaux et alliages non ferreux du site,
- faire fonctionner la fonderie avec substitution du combustible gaz naturel par l'hydrogène (fonderie bas carbone), et avec substitution du comburant air par l'oxygène (réduction des oxydes d'azote émis).

- **Plan-climat-air-énergie (PCAET) de la communauté de communes de Rhône-Crussol (07)**

Réalisation d'un PCAET par la communauté de communes Rhône Crussol, située en bordure est du département de l'Ardèche, et composé de 13 communes comptant 34 200 habitants. Les principaux enjeux du territoire et du projet de PCAET sont la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, liées en particulier aux secteurs résidentiel et au transport routier ; les émissions de polluants atmosphériques liées à ces mêmes domaines ainsi qu'aux pratiques agricoles ; la production d'énergies renouvelables sur le territoire ; la réduction de la vulnérabilité du territoire et son adaptation au changement climatique, notamment au regard des risques naturels, dont les feux de forêt, de la disponibilité des ressources naturelles et de la santé humaine.

- **Modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villaroger (73)**

Modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) élaboré par la commune de Villaroger (73), qui consiste en zone N, à autoriser l'aménagement de toilettes sèches au parking de la Gurraz, porte d'entrée du cœur de parc national de la Vanoise, dans une limite de 20 m² d'emprise au sol et à rendre possible en zone Nn la réhabilitation du refuge de Turia situé en cœur de parc, en autorisant l'augmentation de sa surface de plancher de 41 m² à 171 m², portant sa capacité d'hébergement de 20 à 23 places et sa fréquentation de 600 à 1000 nuitées annuelles.

- **Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pont-de-Beauvoisin (73)**

Augmentation de 247 logements pour l'accueil de 500 nouveaux habitants à l'horizon 2034 pour une consommation nouvelle de 4 ha. Augmentation d'1 ha supplémentaire dédié aux activités économiques et aux équipements publics. Le projet compte neuf orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dont une OAP « densité ». Les zones à urbaniser (AU) qui n'ont pas été urbanisées dans le PLU en vigueur sont rebasculées en zone agricole A pour une superficie de 48,5 ha.

- **Création d'un stockage d'énergie par batteries de Ronzières sur la commune de Malintrat (63)**

Projet de stockage d'énergie par batteries, porté par la société Harmony Energy, localisé sur la commune de Malintrat, au sein de la plaine de Limagne, dans le département du Puy-de-Dôme (63). Le projet prend place sur un terrain agricole, en entrée de ville. D'une puissance de 100 MWh à 200 MWh, il s'étend sur un terrain d'une surface de 15 730 m². La durée d'exploitation est fixée à environ 30 ans avec toutefois la nécessité d'un remplacement d'équipements au cours de cette période, notamment des batteries, après environ 15 années.

- **Nécessité d'actualiser l'étude d'impact du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur une ancienne carrière, sur la commune de Millery (69)**

Le projet de parc photovoltaïque porté par la société Corfu solaire et prévu sur une ancienne carrière exploitée jusqu'en 2012, à l'ouest du bourg de Millery, dans la vallée du Garon à 15 km de Lyon, a évolué, s'implantant sur une surface moindre passant de 15,8 ha à 12,2 ha pour produire 13,492 GWh/an, utilisant une autre technologie et réorganisant les voies. Il avait fait l'objet d'un avis de la MRAe en date du 12 avril 2022.

- **Projet du quartier de la Saulaie – zone d'aménagement concerté « La Saulaie » - sur les communes d'Oullins et la Mulatière (69)**

Le groupe Serl (société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon) porte, pour le compte de la métropole de Lyon, l'aménagement de la Zac de la Saulaie, au sein du quartier de la Saulaie, sur les communes d'Oullins et la Mulatière (69), dans le cadre d'un projet d'ensemble de renouvellement urbain de 40 ha qui comporte également la mutation d'îlots bâtis (de 0,7 et 1,8 ha) et l'implantation d'un dépôt de bus du Sytral de 12 ha au sud de l'avenue des Saules. Le quartier est situé entre l'Yseron, la M7 et le Rhône et la voie ferrée Lyon-Saint-Etienne. La Zac doit accueillir environ 2 000 nouveaux habitants et 3 500 emplois. La MRAe est saisie à l'occasion de la demande de déclaration d'utilité publique pour expropriations et d'autorisation au titre de la législation sur l'eau et du dossier de réalisation de la Zac.

- **Aménagement du secteur Chevalement - création d'un lotissement à destination d'activités économiques (îlot 6), sur la commune de Susville (38)**

Création d'une opération d'aménagement, comprenant une zone d'activité et environ 155 logements, prévue en deux phases, sur environ 8 ha. La première demande d'autorisation concerne la construction du lot n°6 (activités économiques) pour 8 000 m² de surface de plancher et la réalisation des voiries et dessertes sur 1,3 ha.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>